

Pourquoi il ne faut pas vacciner les jeunes contre le covid

(ou ne leur injecter aucune dose supplémentaire)

Un argumentaire réalisé sur base de documents scientifiques, principalement ceux de #covidrationnel (covidrationnel.be), un groupe d'universitaires belges dont Bernard Rentier, virologue et ex-recteur de l'ULiège (ces documents sont disponibles ici : liege.mpOC.be/IRA).

- 1. Le risque de forme grave de covid chez les jeunes est quasi nul.** Les enfants et les adolescents ne retirant aucun bénéfice personnel de la vaccination, rien ne peut justifier leur vaccination systématique.
- 2. L'immunité naturelle développée à la suite du covid est large et robuste et plus efficace que l'immunité vaccinale,** notamment pour combattre les variants. La vaccination de masse n'empêche pas la transmission des virus et peut même favoriser l'apparition de variants.
- 3. Le taux d'effets indésirables et de décès signalés après l'administration du vaccin covid est anormalement élevé par rapport aux autres vaccins, en particulier chez les jeunes.**
- 4. Les effets indésirables à moyen et long termes (3 à 10 ans) ne sont, par définition, pas encore connus,** et différentes données scientifiques interdisent d'exclure leur survenance, même plusieurs années après la vaccination.
5. Les vaccins covid sont disponibles pour les personnes à haut risque pour qu'elles puissent se protéger, **sans que la vaccination des jeunes qui les côtoient soit de nature à améliorer leur protection, au contraire.**
- 6. La vaccination des jeunes n'est pas nécessaire pour l'immunité de groupe.** La plupart des gens ont soit une immunité préexistante contre d'autres coronavirus ou, après un an et demi de pandémie, soit se sont rétablis du covid, soit ont été vaccinés.
- 7. La loi du 22 août 2002 relative aux droits des patients n'est pas respectée,** ni dans l'invitation à se faire vacciner ni dans les centres de vaccination. Aucune information sur les composants des vaccins ni sur les traitements alternatifs n'est disponible. Le consentement libre et éclairé n'est donc pas possible au sens de l'article 8 de la loi. Les procédures mises en place ne respectent pas non plus l'article 22bis de la Constitution belge qui stipule que « dans toute décision qui le concerne, l'intérêt de l'enfant est pris en considération de manière primordiale ».
- 8. Les vaccins à ARN messenger actuellement sur le marché sont toujours en phase de test,** leurs fabricants ayant d'ailleurs décliné toute responsabilité en cas d'effets imprévus.
- 9. La propagande vaccinale dépasse toute mesure.** La « communication » actuellement en place pour inciter les jeunes à se faire vacciner constitue une forme perverse, abusive voire cruelle, très éloignée des principes éthiques qui devraient seuls guider l'accompagnement des mineurs et de leurs parents en vue d'émettre un consentement libre et éclairé. Citons par exemple le spectre de la contamination des parents et grands-parents, la crainte d'empêcher les vacances en famille ou encore le fait de pouvoir prendre part à un festival ou à des activités scolaires hors de

Pourquoi il ne faut pas vacciner les jeunes contre le covid

(ou ne leur injecter aucune dose supplémentaire)

Un argumentaire réalisé sur base de documents scientifiques, principalement ceux de #covidrationnel (covidrationnel.be), un groupe d'universitaires belges dont Bernard Rentier, virologue et ex-recteur de l'ULiège (ces documents sont disponibles ici : liege.mpOC.be/IRA).

- 1. Le risque de forme grave de covid chez les jeunes est quasi nul.** Les enfants et les adolescents ne retirant aucun bénéfice personnel de la vaccination, rien ne peut justifier leur vaccination systématique.
- 2. L'immunité naturelle développée à la suite du covid est large et robuste et plus efficace que l'immunité vaccinale,** notamment pour combattre les variants. La vaccination de masse n'empêche pas la transmission des virus et peut même favoriser l'apparition de variants.
- 3. Le taux d'effets indésirables et de décès signalés après l'administration du vaccin covid est anormalement élevé par rapport aux autres vaccins, en particulier chez les jeunes.**
- 4. Les effets indésirables à moyen et long termes (3 à 10 ans) ne sont, par définition, pas encore connus,** et différentes données scientifiques interdisent d'exclure leur survenance, même plusieurs années après la vaccination.
5. Les vaccins covid sont disponibles pour les personnes à haut risque pour qu'elles puissent se protéger, **sans que la vaccination des jeunes qui les côtoient soit de nature à améliorer leur protection, au contraire.**
- 6. La vaccination des jeunes n'est pas nécessaire pour l'immunité de groupe.** La plupart des gens ont soit une immunité préexistante contre d'autres coronavirus ou, après un an et demi de pandémie, soit se sont rétablis du covid, soit ont été vaccinés.
- 7. La loi du 22 août 2002 relative aux droits des patients n'est pas respectée,** ni dans l'invitation à se faire vacciner ni dans les centres de vaccination. Aucune information sur les composants des vaccins ni sur les traitements alternatifs n'est disponible. Le consentement libre et éclairé n'est donc pas possible au sens de l'article 8 de la loi. Les procédures mises en place ne respectent pas non plus l'article 22bis de la Constitution belge qui stipule que « dans toute décision qui le concerne, l'intérêt de l'enfant est pris en considération de manière primordiale ».
- 8. Les vaccins à ARN messenger actuellement sur le marché sont toujours en phase de test,** leurs fabricants ayant d'ailleurs décliné toute responsabilité en cas d'effets imprévus.
- 9. La propagande vaccinale dépasse toute mesure.** La « communication » actuellement en place pour inciter les jeunes à se faire vacciner constitue une forme perverse, abusive voire cruelle, très éloignée des principes éthiques qui devraient seuls guider l'accompagnement des mineurs et de leurs parents en vue d'émettre un consentement libre et éclairé. Citons par exemple le spectre de la contamination des parents et grands-parents, la crainte d'empêcher les vacances en famille ou encore le fait de pouvoir prendre part à un festival ou à des activités scolaires hors de

l'école. *Exercer une telle pression émotionnelle fondée sur la peur et la culpabilité est intolérable de la part des autorités et de la société dans son ensemble.*

10. Considérant les faits mentionnés, absolument **RIEN ne justifie la vaccination des enfants et des adolescents contre le covid**. En outre, *il est indécent d'ignorer délibérément les risques associés à un tel traitement et de faire ainsi prendre aux jeunes un tel pari sur leur avenir.*

Considérations sur la vaccination contre le covid et autres

Les vaccins sont depuis toujours utilisés pour protéger le vacciné, aucunement des tiers.

Il a été observé qu'un manque de vitamine D – notamment induit par les confinements et quarantaines prolongés ou à répétition – pouvait être lié à des symptômes du covid plus sévères. Les mêmes mesures sont également à l'origine d'un surpoids certain chez les jeunes et les moins jeunes, avec tout l'impact néfaste de celui-ci sur leur santé et en termes de facteur de risque pour le covid.

Les taux de létalité réels (IFR) du covid sont très faibles en dessous de 50 ans mais augmentent fortement au-delà. Même le taux moyen est faible, de l'ordre de 0,15 %, à hauteur de la grippe, et beaucoup moins qu'annoncé par certains début 2020 (selon John Ioannidis de l'Université de Stanford, la référence mondiale en épidémiologie, qui constate aussi des différences importantes selon le pays). Pour relativiser, dans une maison de retraite, une épidémie de rhume banal peut aboutir à un taux de 10 %.

En Belgique, 6 à 7 % des effets indésirables rapportés, tous âges confondus, concernent des impacts médicaux significatifs, hospitalisations, mises en cause du pronostic vital, voire décès. Ceci implique donc une occurrence d'hospitalisation due au vaccin d'environ 19 pour 100 000 personnes vaccinées, chiffre supérieur à l'occurrence d'hospitalisation en cas d'infection chez les moins de cinquante ans.

Pour d'obscures raisons, les hommes politiques se permettent d'affirmer tout et n'importe quoi, parfaitement relayés par la plupart des médias. Par exemple, le 27 août 2021, le président du Parti socialiste Paul Magnette s'est prononcé en faveur de la vaccination obligatoire généralisée contre le covid, au motif que « Quand l'OMS a décidé d'éradiquer la polio, on l'a fait à travers un vaccin obligatoire, et heureusement, car la maladie a été éradiquée ». C'est doublement faux, la polio n'a pas été éradiquée et, si la polio est possiblement éradicable, ce n'est certainement pas le cas du coronavirus qui dispose de réservoirs dans le monde animal. De même, le ministre-président de Wallonie Di Rupo, dans *La Libre* du 19 septembre, et le 1er ministre De Croo, lors d'une conférence de presse, nous « expliquent » que l'épidémie perdure à cause des non-vaccinés : faux encore, la charge virale des vaccinés n'est pas moindre pour autant, au moins pour le variant delta.

Qui sommes-nous ?

Nous sommes des citoyens de tous horizons, parents, grands-parents ou sans enfant, préoccupés et fâchés par le caractère non scientifique, antidémocratique et anticonstitutionnel des décisions des gouvernants belges depuis le début de l'épidémie (printemps 2020) et particulièrement depuis la campagne de propagande vaccinale. Nous sommes très inquiets à propos des conséquences négatives des mesures de contraintes déjà visibles sur la santé et le développement psychosocial des jeunes, conséquences qui ne pourront que s'aggraver avec cette campagne de vaccination forcenée et la pression psychologique exercée à leur encontre pour les inciter à s'y soumettre.

Contact : ira-lg@protonmail.com – IRA : *information, résistance, action.*

Éditeur responsable : Francis Leboutte, Rue de la charrette 141, 4130 Tilff – Ne pas jeter sur la voie publique

l'école. *Exercer une telle pression émotionnelle fondée sur la peur et la culpabilité est intolérable de la part des autorités et de la société dans son ensemble.*

10. Considérant les faits mentionnés, absolument **RIEN ne justifie la vaccination des enfants et des adolescents contre le covid**. En outre, *il est indécent d'ignorer délibérément les risques associés à un tel traitement et de faire ainsi prendre aux jeunes un tel pari sur leur avenir.*

Considérations sur la vaccination contre le covid et autres

Les vaccins sont depuis toujours utilisés pour protéger le vacciné, aucunement des tiers.

Il a été observé qu'un manque de vitamine D – notamment induit par les confinements et quarantaines prolongés ou à répétition – pouvait être lié à des symptômes du covid plus sévères. Les mêmes mesures sont également à l'origine d'un surpoids certain chez les jeunes et les moins jeunes, avec tout l'impact néfaste de celui-ci sur leur santé et en termes de facteur de risque pour le covid.

Les taux de létalité réels (IFR) du covid sont très faibles en dessous de 50 ans mais augmentent fortement au-delà. Même le taux moyen est faible, de l'ordre de 0,15 %, à hauteur de la grippe, et beaucoup moins qu'annoncé par certains début 2020 (selon John Ioannidis de l'Université de Stanford, la référence mondiale en épidémiologie, qui constate aussi des différences importantes selon le pays). Pour relativiser, dans une maison de retraite, une épidémie de rhume banal peut aboutir à un taux de 10 %.

En Belgique, 6 à 7 % des effets indésirables rapportés, tous âges confondus, concernent des impacts médicaux significatifs, hospitalisations, mises en cause du pronostic vital, voire décès. Ceci implique donc une occurrence d'hospitalisation due au vaccin d'environ 19 pour 100 000 personnes vaccinées, chiffre supérieur à l'occurrence d'hospitalisation en cas d'infection chez les moins de cinquante ans.

Pour d'obscures raisons, les hommes politiques se permettent d'affirmer tout et n'importe quoi, parfaitement relayés par la plupart des médias. Par exemple, le 27 août 2021, le président du Parti socialiste Paul Magnette s'est prononcé en faveur de la vaccination obligatoire généralisée contre le covid, au motif que « Quand l'OMS a décidé d'éradiquer la polio, on l'a fait à travers un vaccin obligatoire, et heureusement, car la maladie a été éradiquée ». C'est doublement faux, la polio n'a pas été éradiquée et, si la polio est possiblement éradicable, ce n'est certainement pas le cas du coronavirus qui dispose de réservoirs dans le monde animal. De même, le ministre-président de Wallonie Di Rupo, dans *La Libre* du 19 septembre, et le 1er ministre De Croo, lors d'une conférence de presse, nous « expliquent » que l'épidémie perdure à cause des non-vaccinés : faux encore, la charge virale des vaccinés n'est pas moindre pour autant, au moins pour le variant delta.

Qui sommes-nous ?

Nous sommes des citoyens de tous horizons, parents, grands-parents ou sans enfant, préoccupés et fâchés par le caractère non scientifique, antidémocratique et anticonstitutionnel des décisions des gouvernants belges depuis le début de l'épidémie (printemps 2020) et particulièrement depuis la campagne de propagande vaccinale. Nous sommes très inquiets à propos des conséquences négatives des mesures de contraintes déjà visibles sur la santé et le développement psychosocial des jeunes, conséquences qui ne pourront que s'aggraver avec cette campagne de vaccination forcenée et la pression psychologique exercée à leur encontre pour les inciter à s'y soumettre.

Contact : ira-lg@protonmail.com – IRA : *information, résistance, action.*

Éditeur responsable : Francis Leboutte, Rue de la charrette 141, 4130 Tilff – Ne pas jeter sur la voie publique